



**DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE  
DU SPIP 57  
DU 02/12/2015**

Madame la Présidente,

Nous commençons ce comité technique ne sachant trop dans quelle direction nous allons aller.

L'enquête administrative dont notre service a fait l'objet ne semble pas aujourd'hui avoir de conséquence sur le fonctionnement de notre service, hormis le déplacement du siège vis-à-vis de l'antenne en attendant un futur déménagement et une note de service en Juillet 2015 visant à réduire la charge de travail des cadres par la non-systématisation de la validation de rapports. Plusieurs agents souhaitaient un échange avec les enquêtrices ou leurs représentants à la DI pour faire valoir un droit de réponse, un débat contradictoire. Cela n'a toujours pas été rendu possible.

Quid des difficultés de communication entre agents et cadres ?

Quid des fiches de poste et notes de service visant à clarifier les rôles de chacun et harmoniser les procédures et pratiques dans ce SPIP ?

Quid de la légalité de la note de service du 13 Juillet 2015, non conforme à la circulaire du 16/12/2011 ?

Quid des conflits laissés en suspens après audience ? L'absence de suites ne résolvant aucunement les situations, attend-on le départ des intéressés pour considérer le problème clos ?

Quid de l'investissement des agents dans les évolutions auxquelles notre service est soumis ? Accompagnement du plan de lutte contre la radicalisation, de l'état d'urgence ? Implication dans les nouveaux projets ou partenariats ? Définition des informations à remonter ou pas au renseignement pénitentiaire? Les agents du SPIP 57 se sentent isolés.

Les difficultés liées aux ressources humaines ne sont pas résolues. Nous attendons de nos cadres que l'application des textes soient claire et sans équivoque, tant sur le plan du handicap, du temps de travail, que des déplacements professionnels. Les agents se réfèrent aux textes communiqués notamment la charte des temps validée par notre DISP, garante d'une égalité de traitement entre tous... Il est indispensable que les textes soient transmis avec l'interprétation qui en est faite de notre hiérarchie ou de la DISP, pourquoi pas par le biais de notes de service ?

Nous dénonçons un exercice du dialogue social difficile ces derniers temps. Nous tenons à rappeler l'indépendance des syndicats et le fait que nous ne devons pas de compte sur nos écrits dès l'instant où ils respectent tant la forme que les règles de diffusion. Nous ne pouvons tolérer que des comptes soient demandés aux agents sur leur contenu. Ces pressions ou tentatives d'intimidation ne sont pas tolérables. Ce n'est pas comme si nous ne tentions pas au préalable, notamment dans cette

instance, en répondant à des convocations non-officielles, en participant à des audiences, de trouver des solutions aux difficultés rencontrées dans notre service.

Une organisation du service nous avait été présentée lors du CT de Juillet. Les stagiaires devaient avoir une semaine avant de se positionner sur un poste. Les syndicats avaient demandé la possibilité d'un roulement pour une meilleure appropriation des missions du CPIP, dans toute leur diversité. Cela ne s'est pas déroulé ainsi. Les charges de travail notamment à Sarreguemines sont telles que les conditions de formation sont compromises, même si les titulaires font beaucoup d'efforts pour y pallier. Il avait été convenu d'une période de tuilage pour permettre aux nouveaux collègues de prendre leurs marques et aux anciens de faire des transmissions... aucune organisation de service de cette période toujours critique n'a été établie clairement. Cela dépendait de la bonne volonté des agents et de leur capacité à pouvoir assumer cette charge.

Nous souhaitons que cette instance soit l'occasion sur les sujets pour lesquels vous nous avez indiqué consulter la direction interrégionale, d'avoir des réponses : plusieurs questions sur la charte des temps comme les déplacements professionnels lors de formation continue, le statut des surveillants dans les SPIP et les incidences sur leur temps de travail, les ajouts d'item sur les motifs d'absence ORIGINE, actualisation et harmonisation des protocoles POP, chauffage pour les collègues à la maison d'arrêt de Metz... Cela paraît être un détail mais impacte la vie quotidienne des agents du SPIP.

Nous espérons que nous avancerons sur ces sujets primordiaux pour tous les agents de notre service. Nous fournissons un travail conséquent de préparation, de suivi et bilan des actions ou inactions de cette instance. Nous attendons le même investissement de la part de l'administration dans l'intérêt de tous.

Les représentants du personnel CGT du SPIP 57